



**Direction de la solidarité
et de la cohésion sociale
Service de la petite enfance**

Tél. 03 20 02 49 32
Fax: 03 20 02 13 15

DECISION

DEC/2024/PE/8

Le Maire de la Ville de Hem,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL/2020/DG/4 du Conseil Municipal de Hem en date du 23 mai 2020, portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Vu la proposition de l'association « L'écolou des petits petons » concernant une convention pour des ateliers d'éveil sensoriel et de pédagogie Montessori, aux dates indiquées ci-dessous, à La Ruche de la Maison de la Petite Enfance.

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est passé avec l'association « L'écolou des petits petons », situé au 1631, rue des Jardins - 59870 Marchiennes, une convention d'intervention pour trois ateliers d'éveil sensoriel et de pédagogie Montessori, à « La Ruche » de la Maison Petite Enfance, située au 124, rue des Ecoles à Hem, aux dates suivantes : :

- Lundi 19 Février 2024 à 9h30
- Lundi 15 Avril 2024 à 9h30
- Lundi 17 Juin 2024 à 9h30

Les dates et les horaires sont susceptibles d'être modifiés exceptionnellement après consultation de l'association « L'écolou des petits petons ».

ARTICLE 2 : Le coût d'un atelier s'élève à 331 euros, soit 993 euros net de taxe pour l'ensemble des interventions.

En raison de la crise sanitaire et d'annonces gouvernementales, le prestataire sera payé uniquement sur interventions faites et la convention pourra être annulée sans frais

ARTICLE 3 : Les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts au budget de l'exercice en cours.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Receveur Principal de Villeneuve d'Ascq sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.



Fait à Hem, le
Francis VERCAMER
Maire de HEM

30 JAN. 2024